

RAPPORT ANNUEL 2017
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

24 avril 2018

Table des matières

1. MOT DU PRÉSIDENT	1
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	2
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	2
2.2. Conseil de quartier du Plateau	2
2.3. Membres	3
2.4. Limites territoriales du quartier	4
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	5
3.1. Assemblées	5
4. DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES	5
5. TRAVAUX DU CONSEIL	7
5.1. Sécurité des piétons	7
5.1.1 Bretelle Duplessis/Ch. Sainte-Foy	7
5.1.2 Secteur de Bourgogne	7
5.1.3 Chemin Sainte-Foy ; de Méisy/Rougemont	8
5.2. Sécurité des cyclistes	8
5.2.1 Vision zéro accident	8
5.2.2 Bande cyclable-Hochelaga	Erreur ! Signe
5.2.3 Table de concertation vélo	9
5.3. Environnement	10
5.3.1 Parc Linéaire du Grand-Voyer	10
5.3.2 Passerelle enjambant Henri IV/Troisième phase du Centre d'affaire Henri IV	10
5.3.3 L'Adoption d'une réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences	11
5.4. Sécurité-Vie de quartier	11
5.4.1 Le service de police de la Ville de Québec : Notre partenaire en sécurité publique	11

6.	ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2018	12
7.	ÉTATS FINANCIERS NON-VÉRIFIÉS	13
8.	BILAN	14

1. MOT DU PRÉSIDENT

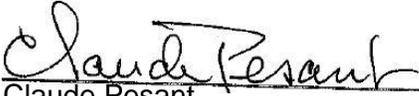
Les administrateurs du conseil de quartier du Plateau sont des bénévoles qui travaillent pour vous et sont attentifs aux préoccupations des citoyens qui habitent le quartier.

À la lecture de ce rapport de l'année 2017, vous constaterez que l'équipe privilégie encore la sécurité et le bien-être des citoyens et particulièrement celle des piétons et des cyclistes.

Votre conseil de quartier a exprimé son opinion sur un projet de modification du règlement de zonage de notre arrondissement concernant la phase 3 des travaux d'agrandissement du centre d'affaire Henri IV. Le détail est présenté au chapitre 4.

Au chapitre 5, nous faisons le point sur les dossiers qui ont fait l'objet d'une résolution au conseil d'arrondissement Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge. Également, vous trouvez une note relative à l'exposé du commandant adjoint, M. Steve Desroches, à propos des activités du service de la police de la ville de Québec.

Je remercie les administrateurs de ce conseil pour leur disponibilité et leur implication dans le travail accompli.


Claude Pesant,
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidants du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 25 avril 2017. Le conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été où il fait relâche. Selon la disponibilité des locaux, les réunions ont lieu soit au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, soit au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant le site Internet de la Ville sous la rubrique *Participation citoyenne*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas tous la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau 2017	
M. Claude Pesant	Président
Jean-François Ross	Vice-président
Mme Diane Marion	Secrétaire
M. François Rouleau	Trésorier
M ^{me} Suzie Beaulieu	Administratrice
Mme Louise Chabot	Administratrice

Élections à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 25 avril 2017

Madame Louise Chabot, Messieurs Jean-François Ross et François Rouleau ont été élus par acclamation. D'autre part, Mesdames Diane Marion, Suzie Beaulieu et Monsieur Claude Pesant complètent leur deuxième année de mandat. Deux postes sont demeurés vacants au cours de l'année 2017.

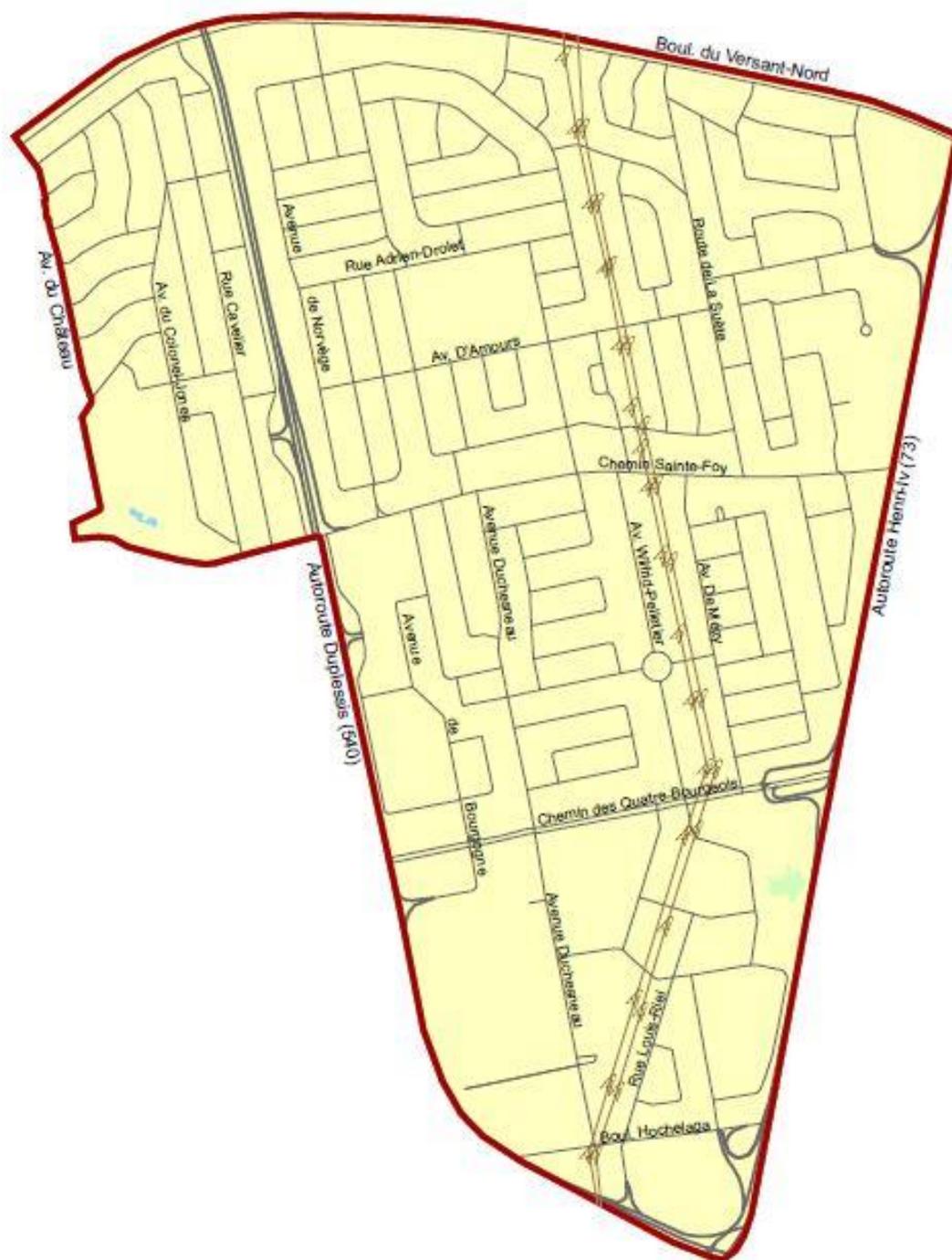
Fonctionnement

Madame Priscilla Lafond a agi à titre de conseillère en consultations publiques. Ce soutien administratif est indispensable au bon fonctionnement d'un conseil de quartier. Le rôle de l'employé municipal consiste à s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et que nos décisions soient acheminées au conseil d'arrondissement.

Madame Anne Corriveau et monsieur Rémy Normand, conseillers municipaux, assistent régulièrement aux réunions du conseil de quartier du Plateau et, le cas échéant, donnent suite à nos demandes pour les questions relevant de l'arrondissement.

2.4. Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier du Plateau sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2017, le conseil de quartier du Plateau a tenu six rencontres incluant l'assemblée générale annuelle (AGA). Les rencontres de janvier, juin, septembre et décembre ont été annulées. Les rencontres ont eu lieu en majorité au centre de loisirs Saint-Mathieu et quelques fois au centre communautaire Claude-Allard. Nous vous rappelons que nous visons l'alternance entre les deux sites de rencontre.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
24 janvier, 19 h — ANNULÉE	27 juin, 19 h — ANNULÉE
28 février, 19 h	26 septembre, 19 h — ANNULÉE
28 mars, 19 h	24 octobre, 19 h
25 avril, 19 h (AGA)	28 novembre, 19 h
23 mai, 19 h	26 décembre, 19 h — ANNULÉE

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé par madame Lorraine Guay, secrétaire contractuelle. Le procès-verbal contient :

- L'ordre du jour ;
- Les questions et les commentaires du public ;
- Le suivi des dossiers ;
- Les résolutions adoptées ;
- Les interventions des deux conseillers municipaux ;
- La correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Le conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

En 2017, les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur un projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme et à tenir une assemblée de consultations publiques. Le sujet suivant a fait l'objet de consultation :

Projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc, R.C.A.3V.Q. 220

Assemblée tenue le 26 janvier 2017 à 19 h, centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc. 4 citoyens assistent à la rencontre.

Projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc, R.C.A.3V.Q. 220

Objet de la demande

La demande vise à modifier la grille de spécifications 34707Cc afin d'inscrire une superficie maximale de plancher de 12 000 m² afin de permettre, pour les usages *C1 Services administratifs* et *P5 Établissement de santé sans hébergement*, l'occupation de l'ensemble du bâtiment.

Un centre de conditionnement physique d'une superficie de plancher de plus de 200 m² est ajouté à la grille.

La modification demandée vise à ajuster les superficies de plancher en vigueur de manière à permettre l'occupation entière du bâtiment par des usages du groupe *C1 Services administratifs* et *P5 Établissement de santé sans hébergement*. Cette modification permettra de poursuivre, avec plus de souplesse, le projet amorcé en 2014. La réglementation en vigueur ne permet pas l'entière occupation du bâtiment puisque la superficie de plancher serait d'environ 11 000 m², répartis sur cinq étages, alors que la superficie maximale autorisée est de 8 800 m². Un centre de conditionnement physique de plus de 200 m² est ajouté à titre d'usage spécifiquement autorisé considérant que l'endroit s'avère approprié.

Recommandation du conseil de quartier :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc, R.C.A.3V.Q. 220.

Séance du conseil d'arrondissement

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge, tenue le lundi 13 mars 2017 à 17 h 30, à la salle du conseil du bureau d'arrondissement, situé au 1130, route de l'Église, Québec.

CA3-2017-0093 — Adoption du projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc, R.C.A.3V.Q. 220 (Secteur au sud du chemin des Quatre-Bourgeois, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV, au nord de la rue du Grand-Voyer et à l'Est de l'avenue Wilfrid-Pelletier) — District électoral du Plateau — A3DA2017-008

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau, appuyé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, il est résolu d'adopter le projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc, R.C.A.3V.Q. 220, joint en annexe au sommaire décisionnel. Monsieur le président s'est abstenu de voter.

5. TRAVAUX DU CONSEIL

5.1. Sécurité des piétons

5.1.1 Bretelle Duplessis/Ch. Sainte-Foy

Résolution 16-06-03 (25 octobre 2016)

Demande :

Sur une PROPOSITION de Mme Diane Marion appuyée par Mme Suzie Beaulieu, IL EST RÉSOLU unanimement de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery-Cap-Rouge d'installer des panneaux indicateurs annonçant le passage piétonnier traversant la bretelle d'accès à l'autoroute Duplessis en direction nord sur le chemin Sainte-Foy en direction ouest.

Suivi

Le panneau a été installé en novembre 2017

5.1.2 Secteur de Bourgogne

Résolution 15-08-05 (novembre 2015)

Demande :

1. Faire connaître nos préoccupations concernant la sécurité des piétons circulant dans ce secteur commercial;
2. Être mieux renseignés sur le projet de réaménagement de ce secteur (immeubles nouveaux, correctifs au réseau routier) incluant les solutions relatives à la circulation des piétons.

Suivi

En avril 2016, la Ville a installé un troisième arrêt, ce qui facilite la traversée des piétons. En 2018, un trottoir sera construit du côté ouest, devant le Tim Hortons, et ce, du boulevard des Quatre-Bourgeois jusqu'au centre Desjardins. M. Pesant ajoute qu'il faut faire suivre l'information au conseil de quartier de Saint-Louis parce qu'ils étaient intéressés au dossier.

5.1.3 Chemin Sainte-Foy ; de Mézy/Rougemont

Résolution 16-04-03 (28 juin 2016)
Sur une PROPOSITION de Mme Diane Marion appuyée par Mme Louise Chabot, IL EST RÉSOLU à la majorité de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery-Cap-Rouge d'aménager un trottoir du côté sud du chemin Sainte-Foy, entre la rue de Rougemont et l'avenue de Mézy.
Suivi
<u>Réponse de l'Arrondissement</u> Le Bureau du transport a analysé votre demande. La construction de cette portion de trottoir est un projet complexe compte tenu de certains enjeux techniques, tels que l'acquisition de portions de terrain et le déplacement de la ligne électrique. Ce projet de construction ne peut être envisagé autrement que dans le cadre d'un projet de réaménagement complet de ce secteur du chemin Sainte-Foy. Dans un tel cas, la construction de ce tronçon de trottoir sera tenue en compte.

5.2. Sécurité des cyclistes

5.2.1 Vision zéro accident

Résolution 17-02-02 28 mars 2017
Sur une proposition de M ^{me} Suzie Beaulieu appuyée par M ^{me} Louise Chabot, il est résolu unanimement que le conseil de quartier du Plateau invite la Ville de Québec à se doter d'une stratégie Vision zéro accident et à adhérer au Réseau des villes pour une Vision zéro accident fondé par la Ville de Montréal.
Suivi :
La ville et la Table de concertation vélo travaillent sur ce dossier.

5.2.2 Bande cyclable-Hochelaga

Résolution 17-05-04 28 novembre 2017
Sur une PROPOSITION de Diane Marion appuyée par Suzie Beaulieu, IL EST RÉSOLU à la majorité de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de procéder à l'aménagement de bandes cyclables sécuritaires permettant aux cyclistes empruntant le boulevard Hochelaga de se rendre jusqu'au boulevard Neilson en toute sécurité.
Suivi :
Réponse du conseil d'arrondissement La réalisation du lien cyclable sur le boulevard Hochelaga est ciblée comme un projet prioritaire dans la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, mais sa réalisation est complexe. Actuellement, la chaussée n'est pas assez large pour permettre le marquage de bandes cyclables sans que des voies de circulation soient retirées. L'aménagement d'un lien cyclable dans ce secteur nécessiterait l'élargissement de la chaussée ou l'aménagement d'une piste cyclable hors rue, de même que l'élargissement des viaducs du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui sont situés au-dessus des autoroutes Henri-IV et Duplessis. Il s'agit d'aménagements requérant des travaux d'envergure. Considérant les changements à venir dans ce secteur concernant la mobilité, une planification d'ensemble s'avère nécessaire, à laquelle le projet de liens cyclables pourra être intégré.

5.2.3 Table de concertation vélo

Mme Suzie Beaulieu, administratrice au conseil de quartier nous représente auprès de cette instance. Voici son résumé :

*« Pour veiller à ce que la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable (PRDC) réponde aux besoins de déplacement actif entre les pôles de service et de travail de la ville de Québec, les conseils de quartier ont mis sur pied une « **Table de concertation vélo** » dont la première rencontre a eu lieu le 16 mars 2015. Une cinquantaine de représentants issus de 27 quartiers participent à ses travaux.*

Sa création fait écho aux engagements du PDRC de 2008 qui identifiait la constitution d'une « Table de concertation sur l'usage du vélo [ayant] un mandat de consultation sur toute question visant l'amélioration des déplacements à vélo sur le territoire de la Ville » comme un facteur de réussite.

Depuis sa fondation, la Table met l'accent sur l'importance de la sécurité et la fluidité des déplacements à vélo.

Les membres de la Table de concertation vélo se sont réunis à 4 reprises en 2017. Les principaux sujets abordés furent :

Présentation d'un mémoire pour la consultation provinciale sur la sécurité routière;

Vision zéro accident en matière de sécurité routière;

Ouverture du réseau cyclable du 15 avril au 15 novembre plutôt que du 1^{er} mai au 31 octobre.

Parts modales dans les arrondissements et les quartiers de Québec, c'est-à-dire les principaux modes de transport de la population active, selon les données du dernier recensement de Statistique Canada (2016). Fait à noter, l'utilisation du vélo dans le quartier Plateau de Sainte-Foy a diminué de 1 % entre 2011 et 2016, alors que l'utilisation de la voiture-solo a connu une augmentation de 4,6 %. Le transport en commun et la marche ont pour leur part connu une légère hausse de 0,2 %.

Force est donc de constater que l'amélioration des conditions de déplacement à vélo pour des motifs autres que le loisir demeure un enjeu d'actualité. Un enjeu important serait d'assurer une meilleure connexion entre les différents quartiers, de façon à étendre la fluidité au-delà du vélo-boulevard. »

5.3. Environnement

5.3.1 Parc Linéaire du Grand-Voyer

Résolution 16-07-02 (22 novembre 2016)

-Sur une proposition de M. Claude Pesant appuyée par M. Sébastien Nadeau-Gauthier, il est résolu unanimement de faire connaître à notre conseil d'arrondissement notre intérêt à l'embellissement du quartier et notre priorité comme première intervention en faisant un tout des 3 éléments suivants : l'accès à la passerelle, l'aménagement paysager le long de l'autoroute Henri IV et l'aménagement du « Parc Grand-Voyer ».

Suivi

Le parc a été aménagé au printemps 2017 et plusieurs citoyens nous ont fait part de leur satisfaction quant aux facilités offertes par la ville à cet endroit.

5.3.2 Passerelle enjambant Henri IV/Troisième phase du Centre d'affaire Henri IV

Suivi

Lorsque les travaux de la phase 3 du Centre d'affaire Henri IV vont débiter, la mise à niveau de la passerelle pourrait être réalisée dans la même période.

5.3.3 L'Adoption d'une réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences

Résolution 17-02-05 (28 mars 2017)

Sur une PROPOSITION de madame Diane Marion appuyée par monsieur Sébastien Nadeau-Gauthier, IL EST RÉSOLU **unanimement** de demander au conseil de Ville de Québec **d'adopter une réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences.**

Suivi

Demande pour les potagers en façade : M. Goutier a reçu un accusé réception de la ville. M. Normand ajoute que le dossier suit son cours. On cherche une façon d'encadrer l'aménagement des potagers en façades.(23 mai 2017).

5.4. Sécurité-Vie de quartier

5.4.1 Le service de police de la Ville de Québec : Notre partenaire en sécurité publique

À plusieurs reprises, les administrateurs du conseil de quartier du Plateau ont mentionné que les automobilistes circulaient trop vite dans les rues résidentielles et qu'ils se préoccupaient beaucoup de la sécurité des piétons aux intersections du réseau routier. En ce sens, ils désirent en savoir davantage sur les patrouilles policières qui sont faites ainsi que les mesures prises pour assurer la sécurité des citoyens, jeunes et vieux, à proximité des écoles et des parcs.

À notre demande, un officier supérieur du service de police, le Commandant adjoint Steve Desroches, est venu nous entretenir sur ce qu'il se fait dans notre quartier. En bref :

- Un véhicule de patrouille est assigné à notre quartier 24 h/jour, 7 jours/semaine. Des patrouilleurs solo-séniors se chargent de la surveillance du territoire et des plaintes mineures.
- Le service de police déploie les ressources nécessaires pour assurer la sécurité du public dans les parcs et ailleurs. Il effectue aussi des activités de prévention autour et dans les institutions scolaires. La sécurité publique, la prévention et la sensibilisation des citoyens sont au centre de leur programme annuel d'activités.
- Dans notre quartier, il appert que les infractions les plus fréquentes sont la vitesse et la distraction au volant ainsi que les arrêts obligatoires non respectés.

À cette rencontre mensuelle du 27 novembre, les administrateurs et citoyens présents ont bien apprécié l'exposé de M. Desroches. Pour en apprendre plus, rendez-vous sur le site

web de la Ville de Québec, section conseil de quartier, le Plateau, procès-verbal du 27 novembre 2017.

6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2018

En 2018, le conseil propose de :

1. Mettre à jour le plan d'action du conseil de quartier. Les priorités : refaire les accès à la passerelle enjambant l'autoroute Henri IV; Pistes cyclables ; Sécurité des piétons dans le secteur de l'avenue de Mézy et de la rue de Rougemont entre autres.
2. Promouvoir les activités du conseil afin d'assurer et d'accroître l'intérêt des résidents pour la vie de quartier et les questions municipales;
3. Inviter des conférenciers (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Ville de Québec, organismes communautaires de la ville de Québec etc.) afin de mieux connaître la planification de travaux d'importance dans notre quartier et leurs impacts sur la population;
4. Travailler en collaboration avec l'Arrondissement, les différents conseils de quartier et autres intervenants sociaux pour les problématiques communes.

7. ÉTATS FINANCIERS NON-VÉRIFIÉS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
Produits		
Subvention de la Ville de Québec	1 500 \$	1 900 \$
Charges		
Fonctionnement		
• Projets spéciaux	-	-
• Frais bancaires	72,65 \$	82,90 \$
• Secrétariat	480 \$	640,00 \$
• Frais annuels d'entreprise	34 \$	34 \$
• Réunion et papeterie	0	0
Charges de l'exercice	586,65 \$	756,90 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	913,35 \$	1 143,10 \$
Fin décembre de l'année précédente	1 358,57 \$	215,47 \$
Actif non affecté à la fin de l'exercice	2 271,92 \$	1 358,57 \$
Petite caisse	63,91 \$	63,91 \$
TOTAL de l'actif	2 335,83 \$	1 422,48 \$

8. BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Actif	2017	2016
En caisse	2 271,92 \$	1 358,57 \$
Petite caisse	63,91 \$	63,91 \$
TOTAL DE L'ACTIF	2 335,83 \$	1 422,48 \$

Au nom du conseil de quartier du Plateau,



Claude Pesant
Président



François Rouleau, trésorier